

Alain Lavoie

Présidence d'élection

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Élection partielle de la FÉCUM 2023

Rapport présenté à

L'assemblée générale annuelle de la FÉCUM 2023

Fédération étudiante du campus universitaire de Moncton

Université de Moncton, campus de Moncton

Le 29 mars 2023

## **Introduction**

Ce rapport a pour but de faire suite à la première élection partielle 2023 de la Fédération étudiante du campus universitaire de Moncton (« FÉCUM ») qui ont mené à l'élection de trois nouvelles personnes administratrices. Ce document présente un résumé des activités entourant le processus électoral, les résultats électoraux et une série de recommandations (similaire à mon rapport de l'élection générale) visant à améliorer la nouvelle politique électorale et le processus électoral en générale de la FÉCUM.

Cette première élection partielle pour la FÉCUM sous un nouveau mode de gouvernance a été tout un apprentissage et a certainement marqué l'histoire de la fédération étudiante comme étant la première. Je dois d'abord et avant tout reconnaître l'excellent travail du conseil exécutif, du conseil d'administration et des employés qui ont travaillé d'arrache pieds pour mettre, finalement, sur pas cette nouvelle structure qui se dit beaucoup plus inclusive et dont la fédération avait tant besoin. Un nouveau mode de gouvernance représente beaucoup de travail et j'aimerais l'illustrer en quelque sorte ici. La FÉCUM a dû revoir toutes ses politiques, les modifier complètement ou partiellement et en adopter des nouvelles. Entre autres, j'ai eu l'occasion de me référer à la nouvelle politique électorale afin de jouer mon rôle comme présidence d'élection. Je dois dire que je n'avais pas de précédent donc mon application et interprétation de la politique aurait pu être différentes que certaines personnes. Je me suis donc référé à mes expériences et à de précieux conseils pour faire de cette élection un succès malgré toutes ces nouveautés. Je dois rappeler que la jurisprudence se démontrait plus difficile par le fait d'avoir une nouvelle politique.

Je dois sans aucun doute remercier de nombreuses personnes qui ont rendu ces élections possibles. Premièrement, je tiens à remercier les personnes candidates pour voir votre engagement et votre croyance envers cette nouvelle FÉCUM. Je remercie également Anthony Doiron, ancien agent de communication de la FÉCUM, pour la création de visuels avant son départ. Finalement, je tiens à remercier les anciennes présidences d'élection à la FÉCUM, Pascale Rioux et Jean-Sébastien Léger pour leurs rapports qui me permet d'éviter d'oublier certains éléments clés.

## **Remarques sommaires**

Cette campagne électorale fut une première pour la FÉCUM sous sa nouvelle gouvernance. Les personnes candidates et la présidence d'élection avaient, en quelque sorte, l'occasion d'être des « cobayes » pour cette première. Sommes tout, je résume celle-là comme étant une réussite avec quelques petits éléments à améliorer et à modifier pour les élections suivantes. Mes recommandations seront présentes à la fin de ce rapport. L'application de la nouvelle politique a amené à des défis imprévisibles. De plus, je dois certainement souligner l'importance d'une personne aux communications pour assurer un déroulement à la merveille lors de la totalité du calendrier électoral.

Je note toutefois que les trois postes restant comme personnes administratrice ont été comblés par acclamation comme mentionné dans la nouvelle politique électorale. Même si la participation a été plus basse à ce que je souhaitais, je ne baisse pas mes espoirs pour l'engagement étudiant. Cette nouvelle structure a besoin de faire ces preuves avec le temps et être davantage vulgarisée à la population étudiante avant de réellement d'y faire évaluation.

Un aspect qui aurait pu avoir un effet sur la participation étudiante pour remplir les postes a été au niveau de l'activité du comité de recrutement. Il y a certainement un travail à faire de ce côté pour promouvoir davantage les postes. Cependant, cette responsabilité en une collective qui se doit d'être mit en effet par plusieurs acteurs clés, dont la présidence d'élection, jusqu'à une certaine limite.

Comme aucun poste n'a été contesté, les trois personnes administratrices qui ont posé leur candidature ont été élues par acclamation à la fermeture de la période de mise en candidature. Il m'a donc été donné comme directive d'avertir les personnes candidates de leur élection et le processus terminait à cette étape.

## **Candidature et résultats électoraux**

À la fermeture des mises en candidatures, (3) trois personnes ont posé leur candidature au poste de personne administratrice. Les trois (3) dossiers reçus ont été en bonne et due forme à temps pour devenir officiellement personne administratrice à la FÉCUM pour l'année 2023-2024.

Voici le tableau présentant les candidatures au poste de personnes administratrices de la FÉCUM 2023-2024.

<b><u>Personnes administratrices</u></b>		
<b>Mathieu Perron</b>	<b>Samuel Frenette</b>	<b>Simon LeBlanc</b>

Il est important de souligner qu'avec la nouvelle structure, les personnes administratrice auront l'occasion de combler le poste de vice-présidence académique et celui de la vice-présidence interne. L'ancien poste de la vice-présidence externe a été destitué et les responsabilités reviendront aux autres personnes élues.

## **Calendrier électoral**

Voici le calendrier électoral tel qu'il a été proposé par le conseil d'administration de la FÉCUM.

Élection partielle mars-avril 2023 :

Plateforme pour le vote : Simple vote

Média sociaux utilisé pour la campagne : Facebook et Instagram

Présidence d'élection : Alain Lavoie

Calendrier électoral :

Mise en candidature : 22 mars 8h30 au 27 mars 16h00

Campagne électorale : 28 mars 13h00 jusqu'au scrutin

Jours de scrutin : 3 avril 8h30 au 4 avril 18h00

Toutefois, l'utilisation de ce calendrier s'est terminée à la fin de la période de mise en candidature, car les personnes candidates ont été élues par acclamation. L'annonce des nouvelles personnes administratrices a été réalisée le lendemain de la fin de la période de mise en candidature.

### **Appréciation du processus électoral**

#### ***Partage du calendrier électoral***

Le partage du calendrier électoral a été bien communiqué sur les médias sociaux ainsi que via courriel à plusieurs reprises assurant en quelque sorte une certaine visibilité.

#### ***Annonce des personnes élues :***

L'annonce des personnes élues s'est déroulée le lendemain de la fin de la période de mise en candidature sur les médias sociaux de la FÉCUM due à leur élection par acclamation.

#### ***Réunion de la présidence d'élection avec les personnes candidates***

Pas nécessaire comme elles ont été élues par acclamation.

#### ***Questions du public***

Pas nécessaire comme c'était pour les postes de personnes administratrices.

#### ***Débat électoral***

Pas nécessaire comme c'était pour les postes de personnes administratrices.

## ***Vote en ligne***

Pas nécessaire comme elles ont été élues par acclamation.

## ***Le formulaire de la plateforme électorale pour personne candidate un poste de personne administratrice de la FÉCUM***

La nouvelle formule nécessaire pour poser sa candidature comme personne administratrice est, à mon avis, très pertinent. Malheureusement, comme les postes n'ont pas été contestés, nous n'avons pas été en mesure de tester les limites de celui-ci, mais une force certaine est au niveau de l'évaluation juste des compétences de la personne plutôt qu'un concours de popularité.

### **Avertissements et infractions**

Aucun avertissement émis

### **Recommandations (Même que l'élection générale)**

Il est de mon avis que la première étape serait de reconstituer le comité de gouvernance pour faire une rétrospection des élections et voir en quoi la politique électorale pourrait bénéficier de nouvelles dispositions. Pour ce travail, je suis prêt à agir à titre de membre consultatif en tout temps ayant pu témoigner des petites failles de la politique. Je dois toutefois souligner l'excellent travail du comité de gouvernance, car les recommandations dont je vais vous faire part découlent seulement de réalisations à la suite de l'application de la politique électorale, c'est-à-dire, qu'il serait difficile de reconnaître ces failles sans la mise en pratique de la politique électorale. Voici mes recommandations sous forme de points :

1. Ajouter la rencontre obligatoire (à la suite de la campagne électorale) des personnes candidates et des personnes gérantes de campagne dans le calendrier électoral pour

s'assurer de ne pas avoir de non-disponibilités à la fermeture de la période de mise en candidature.

2. Assurer de préciser l'heure officielle de la fermeture de la période de mise en candidature (j'ai dû accepter une candidature à 11h59 le vendredi comme l'heure n'a pas été votée par le C.A).
3. Pour éviter tous les conflits d'intérêts, il est fortement recommandé qu'un article à la politique électorale soit ajouté et stipule qu'aucune personne gérante de campagne sont éligible à poser leur candidature à un poste. Une personne ne devrait pas être candidate et gérante à la fois.
4. L'article 4.3.4 : « La publicité électorale sur les médias sociaux est permise. La campagne électorale se déroule sur deux médias sociaux choisis par le C.A. Les personnes candidates doivent communiquer l'information de leurs médias sociaux officiels à la présidence d'élection », mérite d'être grandement révisé comme il laisse place à l'interprétation qui s'est grandement produite lors de cette élection.
  - a. Je comprends ici que les deux médias sociaux choisis par le C.A furent Facebook et Instagram.
  - b. Les personnes doivent communiquer l'information de leurs médias sociaux officiels à la présidence d'élection.
  - c. On ne précise pas dans « leurs médias sociaux » si on permet le compte personnel ou la page de la personne candidate.
  - d. De plus, permet-on la réutilisation d'une ancienne page pour faire campagne.
  - e. À mon avis, on doit s'interroger à ces détails pour assurer une équité envers toutes les personnes candidates. Il faudrait également diviser cet article et être explicite dans nos propos pour éviter toute ambiguïté.
  - f. Je laisse cette réflexion au comité de gouvernance ou au C.A. Toutefois, je reste à votre pleine disposition pour donner mon avis.

5. Détail technique; il faudrait aussi corriger cet article qui a un point de trop.
6. Comme mentionné, l'article 4.3.4 devrait faire l'objet d'une révision et d'une division. Il faudrait, à mon avis, créer un article précisément sur la communication de l'information de leurs médias sociaux. Ceci a été la plus grande omission de l'élection. La moitié des personnes candidates n'ont pas respecté cet article.
7. J'ai remarqué un certain non-respect de quelques articles très bien indiqué dans la politique. Il pourrait être pertinent de se doter d'un document demandant aux personnes candidates de signer si elles ont lu et compris les modalités de la politique électorale. Plus d'explications concernant ce point peut vous être partagées sur demande.
8. Il pourrait être pertinent d'ajouter un article qui précise la délimitation du campus où il est possible de faire de la publicité électorale. C'est-à-dire préciser un itinéraire autour du campus qui limite l'endroit où on peut faire de la publicité électorale et explicitement indiquer les locaux de la FÉCUM et de ses entreprises.
9. Un article sur l'interdiction de l'utilisation d'un courriel autre que celui étudiant devrait être créé.
10. L'article 4.6.1 « Chaque personne candidate doit être représentée par une personne gérante de campagne. Cette personne agit à titre d'intermédiaire entre la personne candidate et la présidence d'élection » manque, à mon avis, de clarté. Il faudrait être clair que la personne gérante est responsable des communications, orales ou écrites, avec la présidence d'élection. Aucune personne candidate ne devrait communiquer avec la présidence d'élection pour respecter l'impartialité.



11. Une recommandation qui mérite d'être discutée et soulignée par quelques membres fut au niveau de l'élection par acclamation. Plusieurs membres auraient aimé voir les personnes administratrices au scrutin avec l'option de s'abstenir.

Ceux-ci ne sont que quelques remarques et réflexions lors de mes mandats comme présidence d'élection. Bien des points sont très techniques, mais ils méritent quand même d'être soulignés. Il y aura toujours des modifications à faire à la politique électorale, alors ces points soulignés ne sont qu'un début de travail. Enfin, pour terminer ce rapport, je souhaite remercier d'abord et avant tout la population étudiante d'avoir donné confiance à cette nouvelle structure. La réussite de cette élection repose sur un travail d'équipe et je remercie tous les gens qui ont mis la main à la pâte.

Alain Lavoie

Présidence d'élection 2023